



Beloeil

Forgée pour innover

Document de la séance extraordinaire du conseil du 21 septembre 2020

Préparé par la Direction des affaires
juridiques le 18 septembre 2020

À noter que l'ordre du jour et les extraits du procès-verbal ne sont que des projets et que des changements peuvent survenir lors de l'assemblée, tels qu'ajout ou retrait de sujets ou modification de texte.



AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 – 19 HEURES

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue par visioconférence, le lundi 21 septembre, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

CONSULTATION PUBLIQUE

3. Dérogation mineure (DM-2020-9078) – 319, montée du Pré-Vert – lotissement – audition des personnes intéressées – autorisation

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

4.

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 – 19 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 21 septembre à 19 h, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 18 septembre 2020, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À ;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2020-09-379

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-380

3. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9078) – 319, MONTÉE DU PRÉ-VERT – LOTISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2020-9078) pour la propriété située au 319, montée du Pré-Vert;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de permettre :

1. Une largeur de lot de 20 mètres, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une largeur minimale de 25 mètres;
2. Une superficie de lot de 984,6 mètres carrés, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une superficie minimale de 1 500 mètres carrés

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-9078 telle que demandée pour le 319, montée du Pré-Vert, aux conditions prévues à la résolution 2020/08/116 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2020-09-381

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À ;

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce .

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

J'atteste que le 22 septembre 2020, la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre et que j'en approuve le contenu.

Signé à Beloeil, ce _____

DIANE LAVOIE, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 28 septembre 2020.

DIANE LAVOIE, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, greffière